



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Direction des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :

David OBRINGER - Directeur

Tél. : 03.21.74.87.09 - Fax. : 03.21.49.37.79

david.obringer@mairie-heninbeaumont.fr

à Hénin-Beaumont, **26 AVR. 2019**

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La municipalité d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité non sédentaire pour l'année 2019 dans le cadre de la Fête de la Musique. L'emplacement est situé au Parc Elie Gruyelle à Hénin-Beaumont. L'emplacement sera délivré pour y accueillir une activité commerciale ou alimentaire.

Dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains et des visiteurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 40% sur l'expérience professionnelle, les formations
- 30% sur les produits proposés
- 15% sur la provenance des produits proposés
- 15% sur l'outil de vente

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner avant le 7 juin 2019, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont
Député Européen

